



Communiqué de presse

A Paris, le 26 octobre 2016

CIMER et attractivité portuaire : les professionnels attendent une action forte et déterminée de l'Etat

Les professionnels des secteurs maritime et portuaire signataires saluent l'intérêt porté par les pouvoirs publics aux sujets maritimes et portuaires tout au long de l'année. Les avancées de la loi sur l'économie bleue, les recommandations des rapports parlementaires complétées par les travaux de Transport Développement Intermodalité Environnement (TDIE) visent à accroître la compétitivité et l'attractivité des ports, vecteurs de croissance durable.

Le prochain Comité interministériel de la mer (CIMer) se tiendra le 4 novembre à Marseille. Les organisations professionnelles attendent des mesures à la hauteur de l'ambition exprimée par le Premier Ministre dans ses lettres de mission aux parlementaires auteurs des dits rapports.

La simplification administrative est l'un des points clés, car doublement attendue : pour les investisseurs d'une part, afin de faciliter leur implantation, et pour la marchandise, d'autre part, afin de fluidifier le passage portuaire. Elle doit s'accompagner d'une stabilité et d'une fiabilité juridiques et sociales, d'une offre douanière compétitive, et d'une sécurisation des investissements *via* une réforme de la domanialité portuaire. Enfin, elle doit s'appuyer sur un Cargo Community System (CCS) efficace, qui réponde aux besoins de tous les utilisateurs.

L'approche par axe et par façade est également à retenir pour une compétitivité renouvelée de nos ports, dès lors qu'elle permet de se rapprocher des besoins des clients et de la marchandise. Elle permettra une coordination optimisée des investissements.

Pour une **desserte terrestre massifiée et efficace,** il est en outre nécessaire de **réaliser des travaux d'infrastructures de fret prioritaires** et de **renforcer les services de transport multimodaux,** susceptibles d'étendre l'hinterland des ports au-delà de leurs limites actuelles.

Enfin, le rétablissement du modèle économique des ports passe par le **renforcement de l'engagement de l'Etat sur le dragage et le maintien d'une fiscalité harmonisée avec celle des ports voisins.**

Sur tous ces points, les professionnels estiment incontournable une réelle vision stratégique nationale, répondant aux besoins des clients. De cela dépend la réussite du repositionnement européen des places portuaires françaises. Ces derniers souhaitent être régulièrement consultés sur les mesures de mise en œuvre des engagements qui seront pris par l'Etat le 4 novembre 2016.

CONTACTS PRESSE

Armateurs de France

Pasquine ALBERTINI

p-albertini@armateursdefrance.org

01.53.89.52.42 / 06.24.35.45.43

TLF Overseas

Florence BASTIEN

01.44.82.46.16 / 06.61.61.78.55

florence.bastien@mslfrance.com

Anne SANDRETTO 01.53.68.40.63

AUTF

Christian ROSE

christian.rose@autf.fr

01.42.68.34.80 /

06.29.56.48.03

AMCF

Florence LENOT

[contact.amcf@club-](mailto:contact.amcf@club-internet.fr)

[internet.fr](mailto:contact.amcf@club-internet.fr)

01.53.67.77.10

UNIM

Xavier GALBRUN

xgalbrun@unim.org

01.53.67.77.15